

DELIBERATION

11 (1.4)

Le 19 février 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2020

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame DUCREUX à Madame FABRE, Monsieur A. BEAL à Monsieur CHAPOT, Madame BRUEL à Monsieur DRIOL, Monsieur PANGAUD à Monsieur FESSY, Monsieur RASCLARD à Monsieur LAROCHE,

Secrétaire : Madame RIVIERE.

Objet : **Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le Relais Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la Commune assure, via sa compétence Petite Enfance, la gestion du Relais Assistantes Maternelles. La convention en cours étant échu au 31 décembre 2019, la CAF propose de nouveaux documents qui prévoient notamment :

Pour la CAF :

- l'engagement à verser la prestation de service semestriellement sur production de justificatifs annuels,
- la durée de conventionnement : du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Pour la Commune :

- la prise en compte des besoins des usagers,
- la mise en œuvre d'un projet éducatif et/ou social de qualité,
- le respect des obligations légales et règlementaires (agrément, assurance, accueil du public...),
- la mention de l'aide apportée par la CAF sur affiches, publications, interventions...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles « L'Envol des Bambins », à conclure avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 février 2020

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200220-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

